

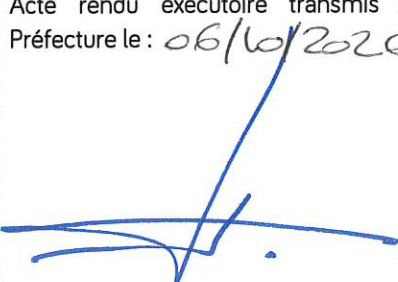
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
16	1

Date de convocation
21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/10/2026

Acte affiché le : 06/10/2026

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Benoit BERNY, Marguerite BLEUZEN, Tugdual BRABAN, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Julie CLOAREC, Dominique COGEN Rollande LE BORGNE, Jean-François DUMONTEIL, Jean-Charles LOHÉ, Michel MORVANT, Yvan RICHARD, Brendan RIOU, Jean-François SARREAU, Patrick URIEN, Sébastien WACRENIER

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine BOUDIAF, Daniel COTTEN, Paul Cozic, Alexandra FRAISSE, Gaëtan Peyrebesse,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Christophe de Quelen,

L'An deux mille vingt-six, le 28 septembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Jean-Charles Lohé

CS-2026-26	Engager une mission permanente Adaptation climatique Pays COB partagée avec les 5 EPCI
------------	--

1. Contexte et enjeux territoriaux liés à l'adaptation au changement climatique

Depuis plusieurs années, le PETR du Pays Centre Ouest Bretagne accompagne les cinq établissements publics de coopération intercommunale du territoire dans leurs démarches de transition écologique, notamment à travers la Mission Contrat d'Objectifs Territorial (COT), articulée autour des enjeux Climat-Air-Énergie et Économie circulaire.

Cette mission a permis de développer une dynamique de coopération entre les intercommunalités et de faire émerger des démarches adaptées aux besoins. Elle s'est notamment traduite par :

- l'élaboration de feuilles de route de transition écologique pour les EPCI ;

- l'accompagnement de projets spécifiques en matière de prévention et de gestion des déchets, notamment dans le cadre des Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) (CCHC, MAC, demande de la CCKB...) ;
- la mise en réseau des acteurs et la recherche de complémentarités entre les politiques publiques portées à différentes échelles.

La fin de la Mission COT invite aujourd'hui à réfléchir à la pérennisation des dynamiques engagées et à la structuration d'un nouveau cadre de coopération répondant aux enjeux prioritaires du territoire.

L'adaptation au dérèglement climatique constitue l'un de ces enjeux structurants, en raison de ses conséquences sur les populations, les ressources naturelles, les services publics et les activités économiques.

Le dérèglement climatique : un enjeu transversal pour l'ensemble du Pays COB

Engagé depuis le début de l'année 2024, le programme Hin'COB – S'adapter au changement climatique a permis d'initier un travail de connaissance, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du territoire.

La démarche a notamment contribué à identifier les principales vulnérabilités du Pays COB face aux évolutions climatiques et à leurs conséquences, parmi lesquelles :

- **La sécurité des personnes et des biens** : exposition aux événements météorologiques extrêmes, risques liés aux inondations, aux ruissellements, aux vagues de chaleur et à d'autres aléas climatiques ;
- **La continuité des services publics essentiels : vulnérabilité** des réseaux et infrastructures, notamment en matière d'eau potable, d'assainissement, de voirie et d'accès aux services ;
- **La santé et la protection des populations** : augmentation des risques liés aux fortes chaleurs, aux événements extrêmes et aux situations de vulnérabilité sociale ou sanitaire ;
- **Les ressources en eau et les milieux aquatiques** : évolution de la disponibilité de la ressource, tensions entre usages, dégradation potentielle de la qualité de l'eau et fragilisation des milieux ;
- **Les activités agricoles et économiques** : conséquences des évolutions des températures, des sécheresses, des excès d'eau et des événements climatiques sur la production et la pérennité des activités ;
- **Les écosystèmes, le bocage et les espaces forestiers** : évolution des conditions de développement de la végétation, vulnérabilité des milieux et rôle des écosystèmes dans l'adaptation du territoire.

Ces enjeux ne relèvent pas d'une seule compétence ni d'un seul niveau d'intervention. Ils nécessitent une coordination entre les communes, les EPCI, le PETR, les acteurs institutionnels, les gestionnaires de réseaux, les acteurs économiques et les habitants.

Les conditions climatiques observées en 2026, notamment leurs incidences sur la ressource en eau, les productions agricoles et la protection des populations vulnérables, illustrent la nécessité de poursuivre et de renforcer cette démarche. Ces événements ne constituent pas à eux seuls une démonstration de l'ensemble des tendances climatiques futures, mais ils rappellent l'importance de préparer le territoire à des évolutions et à des épisodes extrêmes susceptibles de se multiplier ou de s'intensifier selon les aléas.

Du diagnostic à l'action : une nouvelle étape pour Hin'COB

Le programme Hin'COB a permis de construire progressivement une connaissance partagée des vulnérabilités du territoire et de mobiliser les acteurs autour des enjeux d'adaptation.

En 2025, cette dynamique s'est poursuivie à travers :

- une enquête auprès d'un panel d'environ 300 habitants ;
- l'organisation de sept groupes de travail thématiques ;
- la mobilisation de plus de 50 participants issus des acteurs du territoire ;
- l'identification de leviers d'action et de partenaires susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des actions d'adaptation.

À l'issue de ces travaux, le Comité syndical a identifié, fin 2025, quatre axes prioritaires pour poursuivre l'adaptation au dérèglement climatique du Pays COB :

1. Santé et gestion des risques ;
2. Usages de l'eau et milieux aquatiques ;
3. Bocage et espaces forestiers ;
4. Agriculture.

Ces orientations constituent un cadre de référence pour la poursuite de la démarche. Elles ont vocation à être déclinées en fonction des compétences, des priorités et des dynamiques déjà engagées dans chacun des cinq EPCI.

L'enjeu est désormais de passer d'une démarche principalement centrée sur la connaissance et la mobilisation à une capacité durable d'accompagnement et de mise en œuvre d'actions d'adaptation.

La création d'une mission permanente au sein du PETR permettrait de conserver les acquis de Hin'COB, d'assurer une continuité dans l'animation territoriale et de transformer les orientations définies collectivement en programmes de travail opérationnels.

2.Objectifs et positionnement de la mission permanente

La mission permanente d'adaptation climatique aurait pour objectif de renforcer la capacité du Pays COB, des cinq EPCI et des communes à anticiper les conséquences du dérèglement climatique, à réduire les vulnérabilités du territoire et à accompagner la mise en œuvre de solutions d'adaptation adaptées aux réalités locales.

Cette mission s'inscrirait dans une logique de mutualisation et de coopération, en complément des compétences et responsabilités propres à chaque collectivité et aux acteurs compétents. Elle ne viserait pas à se substituer aux politiques publiques existantes, mais à faciliter leur articulation, à soutenir leur mise en œuvre et à favoriser le développement de projets communs lorsque cela présente un intérêt à l'échelle du Pays COB.

Le portage d'une mission permanente par le PETR, partagée avec les cinq EPCI, présente plusieurs intérêts :

- **Une coordination territoriale renforcée** : Assurer une continuité de dialogue entre les cinq EPCI, les communes et les acteurs concernés, afin de favoriser la cohérence des démarches d'adaptation et la circulation des retours d'expérience.

- **Une mutualisation des moyens et des compétences :** Développer des outils, des actions de sensibilisation, des supports et des démarches partagés lorsque les besoins sont communs, tout en permettant des adaptations aux spécificités de chaque EPCI.
- **Un accompagnement du passage à l'action :** Faciliter le passage des diagnostics et des orientations stratégiques vers des actions concrètes, en accompagnant les collectivités dans la définition de leurs priorités et la mobilisation des partenaires compétents.
- **Une capacité de mobilisation des financements :** Assurer une veille sur les dispositifs de financement, accompagner le montage de projets et favoriser, lorsque cela est pertinent, des candidatures communes ou coordonnées.
- **Une continuité dans le temps :** Maintenir une animation régulière de la démarche au-delà des programmes et appels à projets ponctuels, avec une capacité de suivi, d'évaluation et d'ajustement des actions.

Un fonctionnement fondé sur les priorités des cinq EPCI

La mission aurait vocation à s'appuyer sur un cadre commun défini à l'échelle du Pays COB, tout en conservant une capacité de différenciation selon les besoins locaux.

Le programme de travail pourrait être organisé autour de trois niveaux d'intervention :

- Des actions communes aux cinq EPCI : sensibilisation, mise en réseau, production de ressources, partage d'expériences et actions collectives ;
- Un accompagnement différencié des EPCI et des communes : appui à la définition des priorités, à la structuration des projets et à la mobilisation des partenaires ;
- Des projets territoriaux spécifiques : accompagnement de démarches propres à un ou plusieurs EPCI, lorsque les besoins, les compétences mobilisables ou les opportunités de financement le justifient.

La programmation annuelle serait définie en concertation avec les cinq EPCI, en tenant compte des actions déjà engagées, des moyens disponibles et des compétences des différents partenaires.

3.Proposition de premier programme d'intervention : santé et gestion des risques

Parmi les quatre axes identifiés par le Comité syndical, la santé et la gestion des risques peuvent constituer un premier domaine d'intervention commun aux cinq EPCI, en raison de leur caractère transversal et de leur lien direct avec les missions des communes et des intercommunalités.

Cette proposition ne signifie pas que les autres axes sont secondaires ou qu'ils seraient écartés de la mission. Elle vise à identifier un premier socle d'actions communes permettant de lancer concrètement la mission permanente, en s'appuyant sur des besoins susceptibles d'être partagés entre les territoires.

Le contenu et le calendrier des actions devront être ajustés avec les EPCI et autres acteurs du territoire, notamment au regard des démarches existantes, des obligations réglementaires, des besoins des communes et des partenariats à mobiliser.

⇒ Axe 1 – Structurer une dynamique territoriale autour des PCS, PICS et DICRIM

Objectif : renforcer la préparation des communes et des intercommunalités face aux risques majeurs et climatiques, en favorisant l'élaboration, la mise à jour et l'appropriation opérationnelle des outils de prévention et de gestion de crise. Pistes d'intervention :

- Recenser les démarches existantes au sein des cinq EPCI et identifier les besoins d'accompagnement des communes ;
- Faciliter le partage d'expériences et la diffusion de ressources entre collectivités ;
- Accompagner ou relayer des démarches et outils permettant de faciliter l'élaboration, la mise à jour et l'appropriation des PCS, PICS et DICRIM, en lien avec les acteurs compétents ;
- Favoriser la prise en compte des risques climatiques dans la préparation des dispositifs de sauvegarde et de continuité des services essentiels ;
- Organiser des temps de sensibilisation, d'échange ou d'exercice à destination des élus et des agents, selon les besoins identifiés.

La mission du PETR serait une mission d'appui, d'animation et de coordination. Elle ne se substituerait pas aux responsabilités des collectivités compétentes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents de sauvegarde.

⇒ Axe 2 – Accompagner la structuration de réserves communales citoyennes

Objectif : favoriser la capacité des communes à mobiliser des volontaires et à organiser la solidarité locale en situation de crise, notamment lors d'événements climatiques extrêmes. Pistes d'intervention :

- Présenter les dispositifs de réserves communales de sécurité civile et leurs modalités de mise en œuvre ;
- Faciliter le partage d'expériences entre communes et l'identification des conditions de réussite ;
- Accompagner les collectivités volontaires dans la réflexion sur la structuration ou le renforcement de leurs réserves ;
- Favoriser la sensibilisation et la mobilisation des habitants, en lien avec les communes et les partenaires compétents ;
- Identifier les complémentarités possibles entre les réserves communales, les associations locales et les dispositifs de gestion de crise.

La démarche devra être adaptée aux capacités des communes, aux besoins locaux et au cadre réglementaire applicable.

⇒ Axe 3 – Préparer les aidants, les familles, les proches et les professionnels à la protection des populations vulnérables

Objectif : renforcer la prévention et la capacité de réaction face aux conséquences sanitaires des épisodes de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes, en ciblant les populations susceptibles d'être davantage exposées. Les interventions seront à construire en complément des dispositifs existants, notamment ceux portés par les acteurs de santé, les services sociaux, les communes et les organismes compétents.

Une montée en charge progressive autour des trois axes prioritaires

La mission permanente ne se limiterait pas au champ de la santé et de la gestion des risques. Elle aurait vocation à accompagner progressivement les quatre axes identifiés par le Comité syndical, selon les priorités du comité syndical et / ou des EPCI.

⇒ Autour de l'eau : Faciliter- *autant que possible* - l'anticipation des tensions sur la ressource, renforcer la coordination entre acteurs, intégrer les enjeux de l'eau dans documents de planification

⇒ Autour des espaces forestiers : Valoriser et protéger le bocage et les forêts comme piliers écologiques, économiques et climatiques du territoire. ➔ selon le plan bois qui sera développé par le Pays et/ou les objectifs des EPCI

⇒ Autour des espaces agricoles : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles du Centre Ouest Bretagne aux évolutions climatiques afin de garantir la pérennité économique et agronomique des exploitations. ➔ *Actions à coordonner avec les organisations agricoles du territoire.*

4. Plan de Financement - Vision Cible

La création d'un poste permanent dédié à l'adaptation au dérèglement climatique est estimée à 60 000 € par an, incluant les charges de personnel et les dépenses directement liées au fonctionnement du poste (salaires, cotisations sociales et fournitures liées au poste).

Le PETR prévoit de solliciter les dispositifs de financement susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la mission et des projets d'adaptation, notamment auprès de la Région Bretagne, de l'ADEME et des services de l'État, ainsi que des autres partenaires financiers compétents.

Les dispositifs de financement, leurs taux d'intervention et leurs critères d'éligibilité étant susceptibles d'évoluer, les taux présentés ci-dessous constituent des objectifs de recherche de financement et non des financements acquis ou garantis.

Source	Taux de couverture visé	Modalités
Région Bretagne	60-70 %	Appels à projets "Adaptation des Territoires".
ADEME	30-40 %	Appels à projets annuels liés à la résilience des territoires et appui aux collectivités
État (DDTM, Agences de l'eau)	5-10 %	FEADER, etc.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Décide

- D'approuver la création d'une mission permanente d'adaptation climatique, pilotée par le PETR du Pays COB à 1 ETP à compter du 1^{er} janvier 2027
- D'autoriser le Président à solliciter le concours financier de la Région Bretagne, de l'ADEME, des services de l'Etat..., pour contribuer au financement de cette démarche
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De Modifier le tableau des effectifs ;
- De Donner mandat au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cet acte.

Le Président
Jean-Charles Lohé

